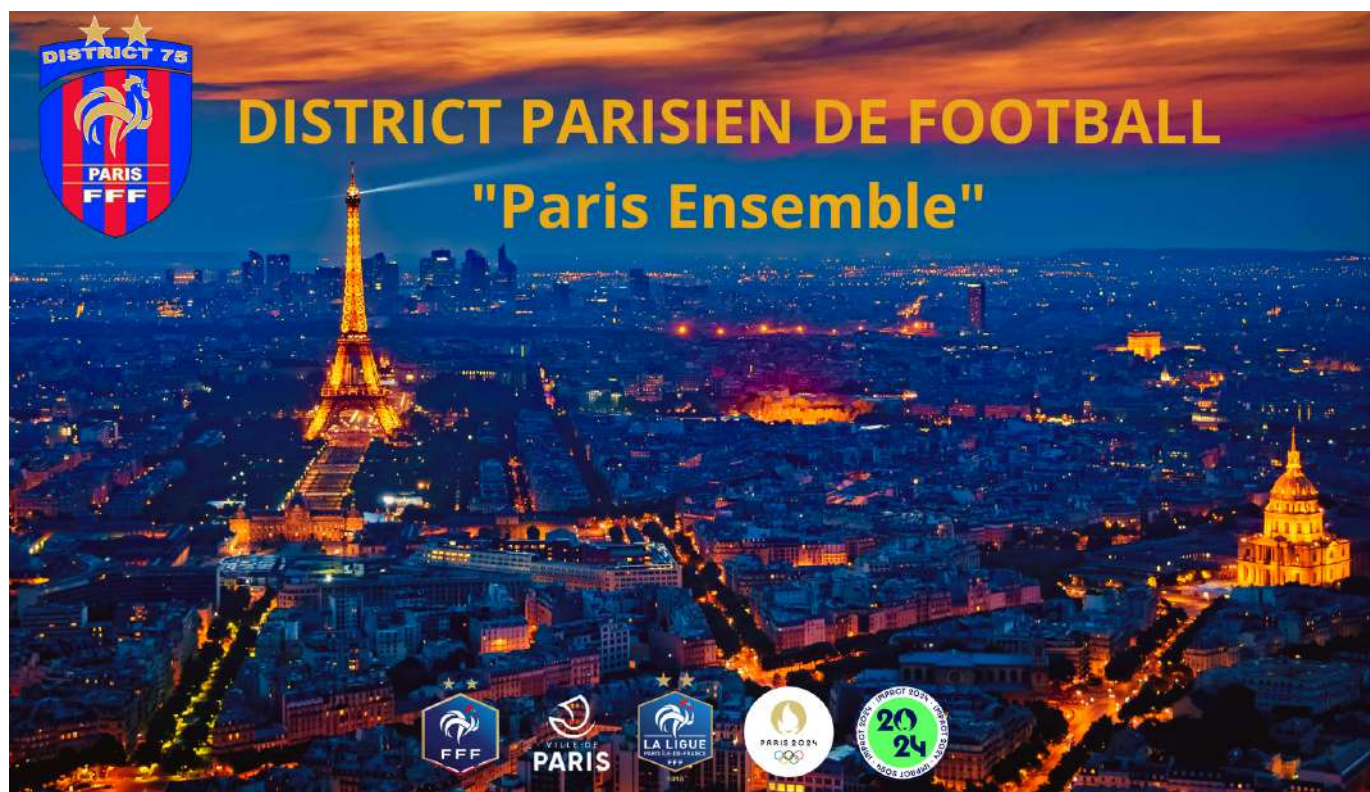




DISTRICT 75

Journal Numérique // Édition n°116



SOMMAIRE :

kim	PAGE 1
INFOS	PAGE 2
RAPPELS	PAGE 8
FOOT FÉMININ	PAGE 11
FUTSAL	PAGE 12
FORMATIONS	PAGE 13
ARBITRAGE/FUTSAL	PAGE 14
PV COMMISSIONS	PAGE 15

KEEPER IN MOTION

Stat de la semaine sur le thème des plongeurs

LA STAT DE LA SEMAINE
LES PLONGEURS

8,67%

DES ACTIONS DU GARDIEN SONT DES PLONGEURS

STATISTIQUE PROVENANT DE LA LDC REMPORTEE PAR LE REAL.

www.keeperinmotion.com (*) Source : KeepExpert 2023

Statistique proposé par KeepExpert.

La statistique de jeudi est surprenante ! Un gardien plonge t-il si peu ?

Lors de la LDC remportée par le Real de Madrid, les plongeurs ne représentaient que 8,67% des actions du match d'un gardien de but.

Alors que fait le gardien le reste de son match ?

Suivez notre page et découvrez d'autres statistiques sur la composition du match d'un gardien de but grâce à KIM.

>Keeper In Motion<

En savoir plus : www.keeperinmotion.com

Tarif privilégié pour les membres de District75

Bénéficiez d'un tarif privilégié pour souscrire à KIM dès maintenant ! Rejoignez-nous et profitez de cette offre ex- clusive.

Contact :
marketing@keeperinmotion.com



KIM, la première application qui permet d'évaluer la performance du gardien de but

Clubs & Coachs Ambassadeurs

Ayant adopté l'application KIM, ils sont aujourd'hui en mesure de partager avec vous leur expérience





FERMETURE EXCEPTIONNELLE LUNDI 1ER AVRIL 2024

Le District Parisien de Football sera exceptionnellement fermé ce lundi 1er avril 2024.

Réouverture des portes le Mardi 2 avril aux horaires habituels à partir de 10h00.

(Ce n'est pas un poisson d'avril)



PASSAGE A L'HEURE D'ÉTÉ

RAPPEL



Heure d'été

Changement d'heure

2024

Le passage à l'heure d'été se déroulera dans
la nuit du samedi 30 au dimanche 31 mars 2024

+ 1 heure

À 2 heures du matin,
il sera alors 3 heures



Service-Public.fr



SUBVENTIONS VILLE DE PARIS SECONDE PHASE DE LA CAMPAGNE 2024

La seconde phase de la campagne de subventions 2024 se clôturera le 31 mai 2024 à midi. N'attendez-pas les derniers jours pour déposer votre demande de subvention.

Elle a démarré le 1er février et fait suite à une première campagne qui s'était achevée le 30 novembre 2023.

Vous êtes une association et vous avez besoin de financements au titre de l'année 2024 : la Ville de Paris vous aide et vous accompagne. Ces subventions peuvent couvrir les dépenses de fonctionnement et/ou les dépenses d'investissement.

Toutes les demandes doivent être déposées sur la plateforme Paris Asso.

[vidéo explicative](#)



CHAMPIONNAT DE FRANCE

LYCÉE PROFESSIONNEL
FILLE

UNSS

CHAMPIONNAT DE FRANCE FUTSAL FEMININ

Du 2 au 4 avril 2024 auront lieu les finales du Championnat de France Futsal Féminin Lycée Professionnel à la Halle Carpentier, 75103 Paris.

Le District de Paris est fier d'être partenaire de cet événement :

**DU 2
AU 4
AVRIL**

**HALLE CARPENTIER
PARIS 13**

CHAMPIONNAT DE FRANCE
LYCÉE PROFESSIONNEL
FILLE

FUTSAL

Logos: GOUVERNEMENT (Liberté, Égalité, Fraternité), UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), ACADÉMIE DE PARIS (Liberté, Égalité, Fraternité), AGENCE NATIONALE DU SPORT, MAIF, mgen, PARIS 13, and other partner logos.



FOOT ENTREPRISE

L'AS 116-17 EN 1/4 DE FINALE DE COUPE NATIONALE !

L'équipe de l'AS 116-17 Le Brio Triso s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe Nationale de Foot Entreprise et affrontera l'AS Orvault CTE le samedi 30 mars 2024 à 14h30.

Le club du nord-ouest parisien, pensionnaire du critérium R1 de la ligue de Paris-IDF, a éliminé au tour précédent l'équipe Hospitalier Valenciennes sur le score de 1-0 grâce à un but d'Arnaud Veleine.

Le District de Paris vous donne donc rendez-vous le **samedi 30 mars 2024 à 14h30** au Stade de la Plaine (Paris 15e) pour supporter le dernier club parisien encore en lice dans la compétition.



INITIATION GARDIEN DE BUT

17 ET 18 AVRIL 2024

FORMATION

INITIATION MODULE GARDIEN DE BUT

Le District organise du 17/04/24 au 18/04/24 une formation éducateur initiation gardien de but.

Cette formation est destinée aux éducateurs souhaitant se spécialiser et développer leurs méthodes d'entraînement pour le poste de gardiens de but.

Pour s'inscrire : [ICI](#)

REGLEMENTS SPORTIFS GENERAUX DISTRICT 75 - SAISON 2023/2024 RAPPELS SUR LES OBLIGATIONS [ART. 11]

11.1 - Equipes obligatoires :

Les clubs dont l'équipe première seniors évolue en championnat du Dimanche après-midi ont l'obligation d'engager :

Division Départementale 1 (obligation imposée par la Ligue de Paris IdF)

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
 - 3 équipes de jeunes à 11 dont 1 équipe U18 (ou U19 si cette dernière dispute le Championnat National U19), 1 équipe U16 (ou U17 si cette dernière dispute le Championnat National U17) et 1 équipe U14.
- L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20 peut permettre de compenser l'absence de l'une des 3 équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13).

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 2

- 2 équipes Seniors (Dimanche après-midi).
- 2 équipes de jeunes à 11 dans des catégories différentes (U18, et / ou U16 et / ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 ou U15 régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 2 équipes de jeunes de football à effectif réduit de catégorie différente (à 8 licenciés minimum par équipe) parmi les Critériums régionaux ou départementaux (U10, U11, U12, ou U13).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 (5 licenciés minimum) et U8/U9 (6 licenciés minimum) organisés par le district 75.

Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 3

- 1 équipe Seniors (Dimanche après-midi).
- 1 équipe de jeunes à 11 (U18, ou U16 ou U14).
L'engagement d'une équipe dans le Championnat U20, U17 régional, U15 régional, U18 F régional et U15 F régional peut permettre de compenser l'absence de l'une des équipes de jeunes susvisées.
- 1 équipe de jeunes de football à effectif réduit (à 8 licenciés minimum par équipe) dans l'un des Critériums régionaux ou départementaux (U11, U12, ou U13, U13F, U15F et U18F).
- Des équipes pouvant être mixtes ou féminines qui participent aux plateaux officiels U6/U7 ou U8/U9 organisés par le district 75 (5 licenciés minimum)
- Pour la première saison d'accession à cette division, une dérogation pourra être accordée sur demande express adressée au district 75 avant le début des championnats concernant l'une de ces obligations. Et d'y participer jusqu'à leur terme.

Division Départementale 4

Pas d'obligation. L'équipe qui entraîne des obligations en terme d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après- midi qui évolue dans la plus haute division Ligue ou District. Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission d'organisation des compétitions du district 75 conformément aux dispositions de l'article 14.5."

EXTRAIT DES R.S.G DU DISTRICT 75



EMI

NOUVELLE MISE A JOUR

Un dysfonctionnement lié au manque de mise à jour de l'application FMI le store Google amène à télécharger cette dernière à l'aide d'un lien APK.

Pour rester télécharger l'application sur les nouvelles tablettes, **il faut télécharger et installer le fichier d'installation (APK) directement via le lien ci-dessous. Pour installer cette application, vous devez autoriser l'installation des applications inconnues via le navigateur de votre tablette.**

GUIDE INSTALLATION FMI

(en cas de difficultés sur le Play Store)



SOIRÉE DE FÉMINISATION DU FOOTBALL RETOUR SUR LA 1ÈRE ÉDITION

Dans le cadre du développement du football féminin, le District Parisien de Football a organisé le Vendredi 1er Mars 2024 sa première soirée de promotion de féminisation du football.

Joueuses, Dirigeantes, Educatrices, Arbitres... Une centaine de femmes toutes issues de 21 clubs parisiens étaient réunies dans l'auditorium du siège de la Fédération Française de Football mise à disposition par l'instance fédérale pour cette grande soirée afin de pouvoir échanger sur l'accompagnement et le développement du football féminin à Paris grâce à la participation des intervenant(e)s présent(e)s.

TOUTES LES PHOTOS :

[ICI](#)



**FUTSAL**

CHAMPIONNAT DE FRANCE D1 FUTSAL

LE PARIS ACASA BRILLE

À quatre journées de la fin du championnat de D1 Futsal, le club parisien du Paris ACASA FUTSAL est bien parti pour se qualifier pour les play-offs du championnat.

Pour rappel, les quatre premiers du championnat de D1 Futsal se qualifient pour les play-offs et s'affronteront lors de deux demi-finales (1er contre le 4ème et le 2ème contre le 3ème) et d'une finale pour déterminer le Champion de France de Futsal.

Après 18 journées, le Paris ACASA Futsal est deuxième de championnats avec 7 points d'avances sur le 4ème, Toulon Élite Futsal.

Malgré cette belle avance, rien n'est encore fait pour le club parisien. En effet, le Paris ACASA Futsal doit encore affronter le Kremlin Bicêtre Futsal (3ème) et l'Étoile Lavalloise FC (1er).

Les Parisiens ont donc besoin de tout votre soutien pour cette fin de championnat historique pour le club.

Le District de Paris est fier d'avoir un club évoluant au plus haut niveau national représenter si bien le Futsal Parisien cette saison.

LE CLASSEMENT



FORMATIONS PLANNING DES FORMATIONS (CFI)

PLANNING DES FORMATIONS (CFI)			
U6/U9		U10/U13	
<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>
19/02/2024	05/03/2024	20/02/2024	12/03/2024
<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>
08/04/2024	02/04/2024	09/04/2024	16/04/2024
U14/U19		SENIORS	
<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 1 (PFC)</u>	<u>JOUR 1 (DISTRICT)</u>
22/02/2024	19/03/2024	23/02/2024	26/03/2024
<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>	<u>JOUR 2 (PFC)</u>	<u>JOUR 2 (DISTRICT)</u>
11/04/2024	23/04/2024	12/04/2024	30/04/2024

LIEN D'INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS : <https://maformation.fff.fr/category/index.html?animateur>

Retrouvez via le lien suivant le processus détaillé à suivre pour s'inscrire aux formations : [Processus d'inscriptions](#).

Pour toutes informations supplémentaires et/ou questions, veuillez nous contacter via l'adresse mail suivante : formation@district75foot.fff.fr.



ARBITRAGE FUTSAL

ORGANISATION D'UN STAGE D'INITIATION

Après le succès des deux premiers stages d'initiation à l'arbitrage, la CDA et la commission Futsal du District organisent en collaboration cette fois-ci une nouvelle journée d'initiation à l'arbitrage du FUTSAL pour le jeune public (U14 - U18) :

Le Vendredi 12 Avril 2024 (vacances scolaires)

De 09h00 à 17h00

(District Parisien de Football - 6 Av. Joseph Bédier - 75013 PARIS)

Comme lors des deux premières éditions, ce stage, aura pour objectif de pouvoir bénéficier d'une première approche aux différents aspects de la fonction arbitrale et permettra aux clubs parisiens de former de jeunes licenciés autour de ce poste au niveau de la pratique du FUTSAL en plus de pouvoir compter sur leurs connaissances aguerries lors des rencontres à l'avenir.

Les jeunes candidats intéressés par cette initiation peuvent s'inscrire en complétant le formulaire de pré-inscription disponible : **ICI**



- **COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE**

PV DU 25/03/2024

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

PV DU 26/03/2024

- **COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS**

PV DU 28/03/2024



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 26/03/24 en présence et audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Christophe MPAGA - Meissa NGOM - Anthony PINTO - Jacques RIVALS - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Excusé : MM. Fatah LARAB

Absent : MM. Toufik HAMD AOUI - Pierre-Yves KERLOCH

Assiste : M. Hamid BELMAHI

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

SENIORS

SENIORS

Match N°25920870 AS PARIS / SOLITAIRES D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif absence de l'équipe de SOLITAIRES.

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de Paris Solitaires Est et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

De ce fait, l'AS PARIS doit toujours fournir les AOT d'un terrain de repli pour leurs deux prochaines journées à domicile, les matches concernés sont :

Match N° 25920890 AS PARIS / ENFANTS GO D1 du 06/04/24.

Match N° 25920899 AS PARIS / PARIS 13 ES du 12/05/24.

Match N° 25946155 ES SEIZIEME 2 / PUC 2 D2 du 07/04/24

Courriel de l'ES SEIZIEME du 19/03/24 demandant le report de la rencontre au 13/04/24 ou 20/04/24 au motif indisponibilité de l'éducateur pour des raisons professionnelles.

Le motif n'est pas retenu par la commission, l'accord du club adverse doit être obtenu et soumis à la commission.

Match N° 25966603 VIKING PARIS / PARIS ALESIA 2 D3.A du 17/03/24

Courriel de PARIS ALESIA du 21/03/24 nous signale l'inversion du score 1/3 pour PARIS ALESIA.

La commission demande un rapport de M. l'arbitre via la CDA.

Match N° 25967757 ES SEIZIEME 3 / RC PARIS 18 D3.B du 31/03/24

Courriel de l'ES SEIZIEME du 26/03/24 demandant le report de la rencontre au motif stade fermé.

Les deux stades habituels du club sont fermés ce jour-là, la commission fixe la rencontre au 14/04/24 sans oublier les trois arbitres officiels prévus initialement.

SENIORS FEMININES

Match N° 26849449 US PARIS XI / AC PARIS 15.2 D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24

Match N° 26849452 US PARIS XI.2 / SALESIENNE D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24

CDM

Match N° 27298367 VASCO DE GAMA / RC PARIS 18 D1 du 24/03/24

Courriel du 20/03/24 de Racing Club 18 déclarant forfait avisé.

La commission entérine le forfait avisé (1er forfait) de l'équipe du Racing Club 18.

ANCIENS

Match N° 25925844 RACING CLUB 18 / NICOLAITE CHAILLOT D1 du 24/03/24

Courriel de RC PARIS 18 du 25/03/24 signalant que le score est de 4/1 et non pas 4/2. Rapport de l'arbitre qui confirme.

La commission entérine le score de 4/1 en faveur du Racing Club 18.

Match N° 25925978 SUPERNOVA / GUYANE FC D2.A du 24/03/24

Courriel de SUPERNOVA du 24/03/24 nous signalant l'inversion du score, 2/0 pour SUPERNOVA. Rapport de l'arbitre qui confirme.

La commission entérine le score de 2/0 pour Supernova.

Match N° 25926084 VIKING PARIS / ST CHARLES D2.B du 24/03/24

Lecture de la FMI et rapport de l'arbitre match non joué au motif absence de l'équipe de ST CHARLES.

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de St Charles et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

JEUNES

U 14

Match N° 25928918 COURONNES / PUC 2 D1 du 23/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif stade fermé à cause d'un mouvement social des agents de la ville de Paris.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24.

Match N° 25930441 BON CONSEIL 2 / TERNES D4.A du 23/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain fermé à cause d'Alerte tempête.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24.

Match N° 25930533 UFCP 17 2 / NICOLAITE CHAILLOT D4.B du 23/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif terrain fermé à cause d'Alerte tempête.

La commission fixe la rencontre au 20/04/24.

Match N° 25930330 ENFANTS PASSY / US PARIS XI D4.B du 23/03/24

Rapport des deux clubs,

Lecture de la FM match non joué au motif absence de l'équipe de ENFANTS PASSY.

La commission rappelle qu'il est obligatoire d'établir une feuille de match lorsqu'une rencontre reste inscrite au calendrier, quel que soit les informations glanées après la fermeture du district. En conséquence, la commission donne match perdu par forfait à l'équipe des Enfants de Passy (1er forfait) et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 16

Match N° 25926396 PARIS EST SOLITAIRES / PITRAY OLIER PARIS du 24/03/24

Lecture de la FMI, le club recevant est absent.

La commission donne match perdu par forfait (1er forfait) à l'équipe de Paris Est Solitaires et lui inflige une amende de 40 € (Cf. annexe financière)

Match N° 25926840 ESP PARIS 19.3 / TERNES PO D3.D du 17/03/24

Reprise de dossier PV du 19/03/24 - La commission demande un rapport circonstancié à l'arbitre du match et aux deux éducateurs des deux équipes en présence. (Décision sera prise lors de la séance du 26/03/24)

Réception du rapport de Ternes Paris Ouest qui confirme l'abandon de terrain.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Ternes Paris Ouest (-1pt ; 0but) et attribue le gain à l'équipe 3 de l'Espérance Paris 19 (3pts ; 1but). Le dossier est transmis à la commission de discipline pour les sanctions.

Match N°25926845 TERNES PO / ES SEIZIEME 4 D3.D du 24/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif absence de l'équipe de l'ES SEIZIEME

Courriel de l'ES SEIZIEME du samedi 23/03/24 déclarant forfait.

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe 4 de l'ES seizième et lui inflige une amende de 40 € (Cf annexe financière)

U 18

Match N°25926965 ANTILLAIS PARIS 19 / US PARIS XI D2 du 24/03/24

Lecture de la FMI match non joué au motif nombre de joueurs insuffisant de l'équipe de US PARIS XI.

La commission donne match perdu par forfait (2ème forfait) à l'équipe de Paris XI et lui inflige une amende de 40 € (Cf.

annexe financière)

Match N°25927235 ENFANTS PASSY / RACING CLUB 18 D3.B du 31/03/24

Courriel des ENFANTS PASSY du 25/03/24 demandant de remettre la rencontre à sa date initiale 28/04/24 le club ne s'est pas rendu compte d'avoir validé légèrement sur un match à enjeu.

La commission remet cette rencontre à la date initiale du calendrier le 28/04/24.

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Il est rappelé au club qu'en cas de non communication de la feuille de match après deux appels restés sans effet, le match est perdu par pénalité (-1pts – 0 buts) par application de l'article 40.1 du RSG district 75 pour l'équipe recevant. Si la commission ne peut avoir la certitude que le match a bien eu lieu par une autre communication alors les deux équipes auront match perdu par forfait.

1er appel

25926960 ES PARISIENNE / MACCABI PARIS 2 U18 D2 du 24/03/24

FORFAITS GENERAUX

SENIORS D3

ESC 20ème (PV du 08/11/23 SR déclassement)

CDM

JSC NANTERRE 92 (PV du 10/10/23)
PARIS EST SOLITAIRE (PV du 24/10/23)

SENIORS FEMININES D1

MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)
PARIS FEMININ FC (PV du 17/10/23)
ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)

ANCIENS D2

ES PETITS ANGES (PV du 17/10/23)
ES PARISIENNE 2 (PV du 23/01/24)

Criterium +45 ans

RACING CLUB 18 (PV du 10/10/23)
PARIS 13 Atlético (PV du 09/01/24 discipline déclassement)

U18 D3

MINIS & MAXIS (PV du 12/09/23)
MENILMONTANT FC 1871 (PV du 12/09/23)
TROPS (PV du 10/10/23)
CFFP (PV du 07/11/23)

U16 D1

CFFP (PV du 20/02/24 discipline déclassement)

U14 D2

MONTMARTRE S. PARIS O. (PV du 21/09/23)

U14 D3

RC PARIS 10 (PV du 26/09/23)

U14 D4

MINIS & MAXIS (PV du 19/09/23)
PARIS F.C. 3 (PV du 21/09/23)
ESC 20ème (PV du 17/10/23)
ES PETITS ANGES 3 (PV du 17/10/23)
ESC XV (PV du 14/11/23)

U16 D2

CFFP 2 (PV du 24/10/23)

U16 D3

RACING CLUB 18 (PV du 19/09/23)
ESC 20ème (PV du 24/10/23)
ESC XV (PV du 21/11/23)

PREVISIONS DES TIRAGES DE COUPES DEPARTEMENTALES

RAPPEL - Dans la mesure du possible la CDA désignera un trio arbitral sur tous les tours à venir, sauf pour ceux des coupes amitiés U16 et U14 où un seul arbitre sera désigné. Il est rappelé que le défraiement des arbitres est à la charge du club recevant conformément à l'article 17.1 du RSG 75, sauf décision dérogatoire prise par la commission en jeune (arbitre central à la charge du club recevant et les deux arbitres-assistants à la charge des deux clubs).

ATTENTION APPELEE

La date butoir des ¼ de finale est repoussée au 14/04/24 dans toutes les catégories par équité et également en raison d'avis de tempête annoncé sur la fin de semaine.

COUPE 75 SENIORS

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE SENIORS Amitié

Les finalistes sont **MACCABI PARIS METROPOLE 2** et **SALESIEENNE DE PARIS 2**.

Coupe Anciens

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE CDM

1/2 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

COUPE 75 SENIORS FEMININE

1/4 de finale le 30/03/24 – tirage effectué le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

Coupe 75 U20

Les finalistes sont **ENFANTS GOUTTE D'OR** et **PARIS 13 ATLETICO**.

COUPE 75 U18

1/4 de finale le 31/03/24 - tirage effectué le 27/02/24

1/2 de finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

COUPE 75 U16

1/4 de finale le 31/03/24 – tirage effectué le 27/02/24

1/2 finale le 20/04/24 – tirage le 09/04/24

Coupe U16 Amitié

Les finalistes sont **PARIS 13 ATLETICO 3** et **P.U.C. 3** sous réserves de procédures en cours

COUPE 75 U14

1/2 finale le 30/03/24 – tirage effectué le 05/03/24

Coupe U14 Amitié

1/2 finale le 30/03/24 – 1er finaliste **Paris Alésia 2**

Coupe football loisirs et critères de SA M & SA APM

Finale le 11/05/24 **AS 116-17 Le Brio / BRETONS PARIS**.

ATTENTION lorsqu'une date butoir est prévue et qu'à cette date une rencontre prioritaire est programmée, la rencontre de coupe doit avoir lieu en semaine. Si 10 jours avant la date butoir, le club recevant n'a pas de possibilité pour accueillir le match, ce dernier sera inversé automatiquement. Dépassé la date butoir sans que la rencontre ait lieu, les équipes seront déclarées forfait avec les pénalités prévues à l'annexe financière.



Commission d'Organisation des Compétitions

PROCES-VERBAL

Réunion du 28/03/24 en audioconférence

Président : M. Jean-Jacques BENGUIGUI

Présents : MM. Arthur FLEURY – Anthony PINTO - Jean-Marc STERNE - Jerry TOUSSAINT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District

INFORMATIONS

Rappel à tous les clubs

Afin de pouvoir traiter au mieux vos courriels, nous vous demandons de bien vouloir indiquer pour chaque demande: le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match. Cette dernière sera prise en compte si elle émane de l'adresse officielle du club avant le vendredi 14H. Dépassé ce délai, la programmation initiale sera maintenue et les équipes devront établir un procès-verbal de la rencontre conformément aux règlements.

Tous les clubs recevant doivent prévoir une feuille de match papier vierge, au cas où la tablette ne fonctionnera pas sous peine de match perdu par pénalité.

JEUNES

U 16

Match N°28021570 SALESIENNE / PARIS FC 2 COUPE 75 du 31/03/24.

Suite à la programmation du Match N°25892147 NANTERRE / SALESIENNE U16 R3.D au 31/03/24 par la LPIFF après décision de la commission d'appel connu uniquement par hasard cette semaine.

En effet, le club de la Salésienne n'a pas informé la commission immédiatement (05/03/24 PV de la LPIFF) de cette nouvelle programmation de leur match de championnat R3 et a proposé une date qui ne pouvait convenir. Dans la précipitation le district a validé le 27/03/24 la nouvelle proposition de La Salésienne au 29/03/24. A la réflexion, la commission a jugé trop cavalier d'imposer à l'équipe du PFC, en moins de 48 heures, cette date et a préféré modifier la date butoir de tous les ¼ de finale et dans toutes les catégories en la repoussant au 14/04/24.

Par contre, toutes les demi-finales devront être jouées impérativement sur le week-end du 20 et 21 avril 2024.

La commission fixe la rencontre au 14/04/24 et indique aux clubs qu'ils peuvent s'entendre pour jouer avant cette nouvelle date butoir.



Commission Statut de l'Arbitrage et Mutations Arbitres

PROCES-VERBAL

Réunion du 25/03/2024

Président de séance : M. FOURRIER Olivier

Présents : MM. BEN AYED Mustapha – CORDEIRO David – AKPOLI Michael

Excusés : M. LAVIGNE Jacques (Président) - GHOULI Salah

INFORMATIONS

Préambule :

Le texte d'application est celui qui figure dans les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football, à l'exception de certaines dispositions (nombre d'arbitres du club notamment) qui relèvent de décisions des Assemblées Générales de la Ligue de Paris Ile de France et de ses Districts et du Comité de Direction de la LPIFF.

Les décisions de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles d'appel auprès du Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et délai prévues à l'article 31 des RSG du District.

RAPPELS & INFORMATIONS

Amendes financières applicables pour la saison en cours :

a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant :

*Club District D1 : 120 euros

*Autres Clubs : 30 euros

b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.

c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.

d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

Rappel nombre d'Arbitres nécessaires par Division :

Seniors D1 : 4 arbitres

Seniors D2 : 2 arbitres

Seniors D3 et D4: 1 arbitre

CDM D1 : 1 arbitre

Anciens, Jeunes : 1 arbitre

Futsal D1 : 2 arbitres dont 1 spécifique Futsal

Futsal D2 : 1 arbitre

Quota matchs par arbitre : 15 pour le Foot à 11 et 7 pour le Futsal

Les sanctions applicables si non régularisation seront :

1ère ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de DEUX (2) UNITES (1 pour le Futsal) et d'une amende financière.

2ème ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre de QUATRE (4) UNITES (2 pour le futsal) et d'une amende financière.

3ème ANNEE D'INFRACTION

Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023 / 2024 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus

Les clubs auront pour la saison 2024 / 2025, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet «mutation» diminué, pour les associations disputant une compétition football libre et futsal de la totalité des mutés auquel il a droit et d'une amende financière sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).

De plus, ces clubs ne pourront accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2023 / 2024 **sauf pour la dernière division où seule la sanction financière s'applique (Art 47.4 statut arbitrage FFF).**

Extrait du Pv du COMEX de la FFF du 22/09/23 :

II. Statut de l'arbitrage : mesure dérogatoire 2023-2024

Le Comité Exécutif décide, sur proposition de la Ligue du Football Amateur, pour la saison 2023-2024, de déroger à l'article 49 du Statut de l'Arbitrage, en repoussant la date limite de renouvellement et de changement de statut des arbitres, du 31 août au 30 septembre 2023, et de reculer ainsi la date limite d'information des clubs en infraction, du 30 septembre au 31 octobre 2023.

Cette décision se justifie par la grande difficulté pour les arbitres à prendre leurs rendez-vous médicaux dans les délais, ainsi que par les problèmes informatiques rencontrés en ce début de saison dans les Ligues régionales.

A l'heure où la FFF voit ses effectifs d'arbitres à nouveau en hausse, il convient plus que jamais de soutenir l'ensemble des clubs dans cet élan collectif qui permet d'entrevoir des perspectives intéressantes pour l'ensemble des acteurs.

Rappel : les arbitres ayant renouvelé après le 30/09/2023 ne couvre pas leur club pour la saison en cours.

SITUATION DES CLUBS AU 28/02/2024

Liste des Clubs en infraction avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023 /2024 :

1ère ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D1 (4 arbitres)

COURONNES OFC (548744) manque 1 arbitre – amende 120€

ES PARIS XIII (551989) manque 2 arbitres – amende 240€

SENIORS D3 (1 arbitre)

GOUTTE D'OR FC (560131) manque 1 arbitre – amende 30€

SENIORS D4 (1 arbitre)

OP XV (500643) manque 1 arbitre – amende 30€

TERNES PARIS OUEST (548855) manque 1 arbitre – amende 30€

ESPOIRS GRAND PARIS AS (560736) manque 1 arbitre – amende 30€

FUTSAL D2 (1 arbitre)

INTERNATIONAL PARIS CF (561004) manque 1 arbitre – amende 30€

2ème ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D2 (2 arbitres)

ENFANTS PASSY (545692) manque 2 arbitres – amende 120€

SENIORS D3 (1 arbitre)

PARISII ASC (560807) manque 1 arbitre – amende 60€

SENIORS D4 (1 arbitre)

PEROU EN BLEU (560598) manque 1 arbitre – amende 60€

FUTSAL D1 (2 arbitres dont 1 spécifique futsal)

DFC PARIS 19 (560965) manque 2 arbitres – amende 120€

ESP 18 FUTSAL (560865) manque 1 arbitre – amende 60€

3ème ANNEE D'INFRACTION

SENIORS D1 (4 arbitres)

SOLITAIRES PARIS EST (550005) manque 1 arbitre – amende 360€

SENIORS D2 (2 arbitres)

CHAMPIONNET SPORTS (511117) manque 1 arbitre – amende 90€

SENIORS D4 (1 arbitre)

HOMENETMEN FR (532502) manque 1 arbitre – amende 90€

GUYANE FC (535984) manque 1 arbitre – amende 90€

JUNIOR ACADEMIE PARIS (582713) manque 1 arbitre – amende 90€

ANCIENS D2

HAJDUK VELJKO AS (560646) manque 1 arbitre – amende 90€

FUTSAL D1 (2 arbitres dont 1 spécifique Futsal)

PARIS FUTSAL (560299) manque 2 arbitres – amende 180€

FUTSAL D2 (1 arbitre)

CPS 10EME (581994) manque 1 arbitre – amende 90€

JEUNES (1 arbitre)

MINI AND MAXIS (581708) manque 1 arbitre – amende 90€

CHANTIERS PARIS UA (512666) manque 1 arbitre – amende 90€

4ème ANNEE D'INFRACTION et plus**SENIORS D4 (1 arbitre)**

ETOILE SC PARIS 20 (582026) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D2 (1 arbitre)

BENFICA ARGOSELO (550174) manque 1 arbitre – amende 120€

ANCIENS D1 (1 arbitre)

ST CHARLES OL (527088) manque 1 arbitre – amende 120€

MUTATIONS ARBITRES**Dossier N° 4**

Nom Prénom : **Monsieur AMELLAL Samir**

Licence: **2547982953**

Club Formateur: 503502 DRANCY F.C

Club quitté: 503502 DRANCY F.C

Nouveau Club : **551851 RACING CLUB 18 ÈME**

Motif du changement de club : **Art 33.c**

La Commission,

Considérant que la demande de licence a été effectuée conformément à l'article 26 du Statut de l'Arbitrage,
Considérant que le club quitté est le club formateur de l'arbitre,

Par ces motifs et après en avoir délibéré,

La LPIFF a délivrée la licence pour la saison 2023/2024,

Dit que le club quitté étant son club formateur, l'arbitre couvre le club quitté deux saisons supplémentaires, sauf s'il cesse d'arbitrer (article 35.2 du Statut de l'Arbitrage),

En conséquence, l'arbitre démissionnaire couvre le club quitté jusqu'au 30/06/2025, sauf s'il cesse d'arbitrer,

Dit que l'arbitre démissionnaire ne couvrira le nouveau club qu'à compter du 1er juillet 2025.



DISTRICT 75

DISTRICT PARISIEN DE FOOTBALL

Horaires d'ouverture

Du Lun. au Ven.

10h00 - 13h00

14h00 - 18h00

6, AVENUE JOSEPH BEDIER - 75013 PARIS
TÉL. : 01 88 61 98 41 / MAIL: SECRETARIAT@DISTRICT75FOOT.FFF.FR

SAISON 23/24

district75foot.fff.fr

